



PRADOURAT ASSOCIÉS

Partenaire des entreprises depuis 1877

GENERALI assurances
7, Bd Hausmann
75 456 – PARIS CEDEX 09

SARL PRADOURAT & associés
Rue de prépointin – Aux rotys – BP4
38 660 – LE TOUVET
T : +33 476 084 999
F : +33 476 085 663
E : letouvet@agence.generalif.fr

Du Lundi au Vendredi
De 8 h 30 à 12 h
De 14 h 00 à 18 h 00

Hervé PRADOURAT Agent en charge développement, suivi des clients
Patricia BELLINI suivi administratif et gestion des assurances de dommages (RC + dommages aux biens, autos, etc...)
Virginie COSTA Gestion des sinistres & suivi administratif et gestion des assurances de personnes (Prévoyance, santé, retraite, collective, etc...)
Edouard PRADOURAT suivi des comptabilités clients, compagnie, structures, service Qualité
François GALLI chargé de clientèle professionnelle

Pour vos demandes d'attestation, merci d'envoyer le présent bulletin accompagné du règlement de 98 € à l'ordre de GENERALI nous vous les expédions par courriel en format pdf

PRESENTATION & PHILOSOPHIE DE L'AGENCE GENERALI SARL PRADOURAT & associés

Le Groupe GENERALI se positionne en tant qu'acteur responsable du développement durable notamment dans sa gestion des risques en incitant ses clients entreprises à changer leurs pratiques pour se positionner dans un cadre environnemental et social responsable. C'est pourquoi GENERALI a initié une approche « Agir pour notre avenir » en 2005, devenue depuis l'un des 5 piliers de son programme de stratégie d'entreprise.



Concernant notre Cabinet, nous vous accueillons dans nos nouveaux bureaux respectant l'environnement puisque construit en conformité de la norme BATIMENT BASSE CONSOMMATION en version RT 2005 TERTIAIRE. Bureaux situés à la sortie d'autoroute du Touvet à mi chemin de Grenoble et Chambéry .



Nous faisons également partis du réseau « Entrepreneurs d'Avenir » qui incite à la responsabilité sociétale et promu un nouveau modèle pour l'entreprise conjuguant progrès économique, social et environnemental.



Nous sommes un Cabinet d'assurances spécialisé en gestion de risques et assurances d'entreprises. Nous sommes une structure familiale depuis 5 générations installée dans la vallée du Grésivaudan, en partenariat avec le **Groupe GENERALI** assurances.

Notre volonté : être un assureur partenaire de nos clients entreprises en leur offrant notre expertise novatrice dans l'approche de gestion des risques et d'assurances d'une PME.

Nos valeurs en 14 points :

IMAGINATION : Nous nous engageons à mobiliser la créativité de tous pour oser expérimenter au-delà des idées reçues, des cadres corporatistes.

PROACTIVITE : Nous nous engageons à essayer d'être des acteurs de changement, ici et maintenant pour un futur souhaitable et un nouvel esprit d'entreprendre réconciliant efficacité, responsabilité et performance durable.

TEMPORALITE : Nous nous engageons à prendre en compte le temps long dans les décisions présentes.

INTEGRITE : Nous nous engageons à nous comporter avec respect, probité et dignité, dans nos rapports humains comme dans nos relations au monde, dans la pratique de nos affaires comme dans la gouvernance de notre organisation.

EQUITE : Nous nous engageons à répartir équitablement les fruits de la valeur engendrée et mettons la coopération et l'équité au cœur de nos rapports commerciaux.

PARTAGE : Nous nous engageons à échanger et à communiquer sur nos pratiques et nos expériences en matière de RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale), qu'elles soient synonymes de succès autant que d'écueils.

EQUILIBRE : Nous nous engageons à concilier les objectifs collectifs dans le respect et l'intégrité des choix de vie et des engagements individuels.

SOLIDARITE : Nous nous engageons à promouvoir l'engagement de l'entreprise et des collaborateurs au profit du territoire, de la collectivité, de l'environnement et de la société.

IMPLICATION : Nous nous engageons à nous associer aux réflexions, travaux, actions de cette dynamique collective porteuse de sens et de ses déclinaisons régionales, nationales et internationales.

LUCIDITE : Nous nous engageons à nous évaluer au regard de tous les critères pour progresser dans cette dynamique responsable.

PERFECTIBILITE : Nous nous engageons à nous inscrire dans une dynamique progressive et apprenante.

PARTENARIAT : Nous nous engageons à traiter nos clients en véritable partenaire dépassant la relation de fournisseur à client.

REACTIVITE : Nous nous engageons à apporter à nos clients une réponse dans les meilleurs délais

PROXIMITE : Nous nous engageons à nous déplacer chez nos clients dans la plupart des cas afin de faciliter leur gestion du temps.

Notre approche consiste en gestion de risques et assurances sur mesure de toutes structures TPE ou PME tant en terme d'assurances, que gestion de patrimoine, valorisation d'actifs, et passif social.

Nous vous proposons l'alternative entre deux méthodologies:

L'approche traditionnelle du rapport qualité / prix

Ou

L'approche de la gestion des risques en 3D (performance globale) conjuguant :

 *l'approche traditionnelle de gestion de risques,*

 *l'approche systémique*

 *l'approche capital immatériel*

Nous identifions les risques et leurs impacts, recherchons des axes de progrès, et in fine un programme d'assurances avec la mise en place d'un (PCA) plan de continuité d'activité.

Outre notre prestation de services en terme d'analyse « assurances » par une approche de « **PERFORMANCE GLOBALE** » [notre offre comprend une gestion locale de tous les stades d'une procédure assurance](#) à savoir :

- *Appréciation des risques et analyse,*
- *Proposition et cotation d'une solution assurance,*
- *Souscription des contrats d'assurances,*
- *Gestion des contrats d'assurance,*
- *Gestion de vos réclamations sinistres,*
- *Ouverture des dossiers sinistre, mission des experts et suivi des expertises,*
- *Règlement des sinistres*

**PROPOSITION INDIVIDUELLE D'ADHESION A L'INTERCALAIRE
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES MEDIATEURS ADHERENTS A
LA CPMN**

L'ASSURE :

| | |
|-----------------------------|--|
| RAISON SOCIALE | |
| FORME JURIDIQUE | |
| COORDONNEES POSTALES | |
| COORDONNEES TELEPHONIQUES | |
| <i>COORDONNEES COURRIEL</i> | |
| N° SIRET | |

Si une seule et même structure comporte plusieurs médiateurs ; chacun devra remplir sa proposition.

L'assuré déclare :

- ▶ Etre adhérent à la CPMN,
- ▶ Pratiquer la médiation conventionnelle et/ou judiciaire dans le respect des dispositions de l'article 131-4 du Nouveau Code de Procédure Civile, que les parties aient engagé ou non un procédure judiciaire, qu'il y ait eu ou non une décision de justice ;
- ▶ Pratiquer l'accompagnement à la prise de décision,
- ▶ Pratiquer le conseil en ressources humaines dans la double limite que cette activité de dépasse pas 50% du montant global des honoraires et/ou limitées à 100 000 € par an.

L'assuré déclare ne pas avoir de sinistre ou autres faits susceptibles d'engager sa responsabilité à la date de souscription du contrat.

Cotisation forfaitaire irréductible pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2019 : 98 € taxes comprises soit 80 € hors taxe pour la garantie RC + 9 € hors taxe pour l'extension frais de défense pénale et recours sans possibilité de prorata.

L'Adhérent

L'assureur

MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON

| GARANTIES | MONTANTS | FRANCHISES |
|---|---|------------------------|
| Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus : | 9 000 000 EUR par sinistre | NEANT |
| Dont : | | |
| Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur – accidents du travail – maladies professionnelles : | 1 500 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes | NEANT |
| Dommages matériels et immatériels consécutifs : | 2 000 000 EUR par sinistre | 500 EUR par sinistre |
| Dommages immatériels non consécutifs : | 350 000 EUR par sinistre | 1 000 EUR par sinistre |
| Atteinte à l'environnement accidentelle : | 650 000 EUR par année d'assurance | 3 000 EUR par sinistre |

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

| GARANTIES | MONTANTS | FRANCHISE PAR SINISTRE |
|---|---|--|
| Tous dommages confondus : | 1 000 000 EUR par sinistre et par adhérent avec une limitation à 10 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et d'adhérents | 750 EUR |
| Dont : | | |
| Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non –DINC- (y compris les frais de reconstitution) : | 1 000 000 EUR par sinistre et par adhérent | 750 EUR portée à 1 500 EUR pour les DINC |
| Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs) : | 150 000 EUR par sinistre et par adhérent | 750 EUR par sinistre |

Limitation des indemnités :

Les sommes payées au titre d'un sinistre couvert par le présent contrat sont limitées, pour l'ensemble des garanties mises en cause à 10 000 000 EUR par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres et d'adhérents au contrat.

DEFENSE PENALE ET RECOURS

| GARANTIES | MONTANTS | FRANCHISE |
|-----------------------------|------------------------------|--|
| Défense pénale et recours : | Suivant le tableau en annexe | Le montant du préjudice de l'assuré en principal doit être au moins égal à 1 500 EUR TTC |

Risques et solutions graduels de transfert à l'assurance d'un médiateur :

| RISQUE | Solution de transfert « assurance » |
|---|--|
| Dommages aux biens professionnels : bureaux, mobilier, informatique, etc... | Multirisque professionnelle dommages aux biens et pertes financières |
| Véhicule : déplacements, dommages corporels, rapatriements, documents professionnels, etc... | Assurance auto avec déplacements professionnels |
| Risque individuel atteinte corporelle à la personne (du médiateur) suite à maladie, accident, etc... | Prévoyance individuelle accident, maladie, hospitalisation (si TNS peut opter pour le dispositif fiscal dit Loi Madelin) |
| Risque frais médicaux, assistance suite à maladie, accident ou hospitalisation | Complémentaire santé (si TNS peut opter pour le disposition fiscal dit Loi Madelin) |
| Risque de retraite complémentaire | La retraite complémentaire en capitalisation VIAGERE (si TNS peut opter pour le disposition fiscal Loi Madelin, déduction jusqu'à la limite la plus élevée entre : OPTION 1 : 10% des revenus issus du travail + 15% x (Revenus issus du travail - Plafond Annuel Sécurité Sociale) OPTION 2 : 15% du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) |
| Risque Responsabilité civile « exploitation » et responsabilité civile professionnelle en cas de dommages occasionnés à un tiers du fait de son activité (conséquences financières). Risque majeur dont la réalisation pourrait remettre en cause l'existence même de la structure. | Responsabilité civile intercalaire alliant tant la responsabilité civile exploitation que professionnelle avec frais de défense pénale et recours. |

Nous nous tenons à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 00 pour toutes demandes d'étude de projet d'assurances, de suivi de vos dossiers et de gestion de vos sinistres.